

**Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ**

**PROCES VERBAL**

**REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2017**

GPR-JSC-MVA

Présents:

**Pour le groupe des riverains:**

*Monsieur Christophe DEWULF, - BONSECOURS*  
*Monsieur Michel VANDER STRICHT, - PERUWELZ*

**Pour le groupe de l'entreprise:**

*Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement - PERUWELZ*  
*Monsieur Jeannot HOFACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ*  
*Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité - PERUWELZ*

**Pour le groupe autorités et administrations:**

*Madame Nathalie DEPLUS, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevine - PERUWELZ*  
*Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ*  
*Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en Environnement - PERUWELZ*  
*Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W Attaché qualifié - MONS*  
*Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut*

Excusés:

## **Préambule**

### **Présentations**

Suite au départ à la retraite de Madame Muriel GLAUDE, j'ai été désigné officiellement, en date du 27 juillet 2017, par le Collège Provincial pour reprendre l'ensemble de ses fonctions au sein des comités d'accompagnement. J'ai la lourde et difficile tâche de reprendre, pour ce comité, la présidence qu'assurait brillamment Muriel Glaude.

Biologiste, j'ai effectué mes études à l'université de Mons, pour laquelle j'ai travaillé quelques années, comme chercheur. J'ai ensuite poursuivi mon parcours dans le domaine scientifique à l'Université de Liège. J'ai rejoint au terme d'une formation de Conseiller en Environnement, une Administration communale. Responsable du Service Cadre de Vie- Environnement jusqu'à il y a peu, je gérais notamment les permis d'environnement ainsi que la problématique liée à la planification d'urgence.

C'est à la suite de ce parcours que j'ai le plaisir de vous rejoindre, ce jour. Je mettrai l'ensemble de mes compétences à la disposition du comité. Je compte bien évidemment sur votre pleine collaboration et votre soutien.

Tour de table et présentations.

### **Premier point:**

#### **Accueil – présences**

La prochaine réunion fixée le 2 octobre est supprimée, considérant qu'elle a été avancée afin de permettre à ECOFROST de présenter le projet d'extension, et ce avant la présentation au public prévue le 14 septembre dans le cadre de la réunion d'information préalable (RIP).

Monsieur MAES précise que le collège Communal sera informé de la même manière dans l'intervalle ce mardi 12 septembre.

### **Deuxième point:**

#### **Présentation du nouveau projet d'extension par Ecofrost**

Monsieur MAES explique brièvement l'historique de l'entreprise familiale, la nature de la production, les produits, le contexte général et présente d'une manière détaillée le projet d'extension.

Le support de la présentation projeté lors du comité d'accompagnement était une version provisoire. De manière à éviter toute confusion, le document joint au présent procès-verbal est la version finalisée (légèrement différente sur la forme plus que sur le fond et prenant en compte les remarques) telle qu'elle sera présentée à la RIP du 14/09/17.

### **Troisième point:**

#### **Questions-réponses**

Monsieur MAES souligne la bonne santé du secteur et le contexte économique favorable. Il rappelle que l'ancrage local est aussi une volonté déclarée d'Ecofrost.

A la demande de Monsieur PRIMOSIG, Monsieur MAES précise que la réduction de 20% du CO2 pour 2020 s'envisage à partir des données de 2016.

A la question de Madame SCHIRVEL, Monsieur HOFACK explique que les dimensions du bâtiment de stockage frigorifique ont été calculées sur base de proportions idéales en termes d'efficacité énergétique et ce de manière à optimiser la manutention (déplacements et

dimensionnement des grues).

Monsieur MAES confirme à Monsieur PRIMOSIG que la production passera de 34T/h actuellement à 51 T/h après extension.

Cela engendrera une augmentation de la demande en eau. Elle sera au total de 930.000 m<sup>3</sup>/an.

Madame DEPLUS souligne que cela représente plus de 50 % en plus par rapport à la situation actuelle.

Monsieur MAES explique qu'un piézomètre a été placé à proximité de la caserne des pompiers de Peruwelz et qu'un bureau d'étude (Aqualle) a été chargé d'étudier l'impact ou pas sur les sources de Peruwelz et sur la nappe. Il confirme à Monsieur PRIMOSIG que la SWDE (Société Wallonne des Eaux) a été associée à la démarche et qu'un monitoring de la nappe sera effectué ainsi que des tests "longue durée".

A ce sujet Monsieur PRIMOSIG rappelle la nécessité, pour des tests de ce type, de solliciter un Permis d'Environnement temporaire.

En ce qui concerne les rejets dans le canal, les volumes passeront de 1200 m<sup>3</sup>/j à approximativement 2000 m<sup>3</sup>/j. La station d'épuration actuelle est déjà en capacité d'accueillir la charge supplémentaire liée au projet.

A noter que les eaux pluviales provenant des zones imperméabilisées seront dirigées vers un bassin de rétention et récupérées de manière prioritaire dans le processus. Le bassin servira aussi de tampon, et ce de manière à réguler les écoulements dans le milieu naturel en cas de forte pluies.

En ce qui concerne les rejets atmosphériques, beaucoup de mesures ont déjà été prises, le même système de traitement d'air sera associé au projet d'extension. Cependant, un bureau d'étude approfondira cet aspect en tenant compte de différents paramètres, en ce compris la taille des nouveaux bâtiments. La dispersion des rejets atmosphériques sera étudiée, prenant en compte notamment l'augmentation de capacité, la hauteur des bâtiments, et ce sur base d'une modélisation en trois dimensions afin d'en définir l'impact géographique et les concentrations. Ce chapitre de l'étude fera l'objet d'une attention particulière compte tenu de l'impact potentiel.

En ce qui concerne la mobilité et le charroi, Monsieur MAES explicite l'objectif, à travers le projet, d'améliorer encore la situation existante (plan de circulation interne, création de parking, réduction du charroi par une meilleure utilisation des sous produits et une réduction des quantités de déchets, ...). A noter que la solution de la voie d'eau est une option qu'ECOFROST a en tête vu la proximité du canal.

Monsieur MAES, insiste sur la volonté d'ECOFROST d'effectuer un travail d'étude de qualité et ce de manière à répondre au mieux aux diverses demandes qui pourraient être faites dans le cadre du projet présenté.

Monsieur PRIMOSIG attire l'attention sur la mise en œuvre dans le cadre de l'étude, notamment en ce qui concerne les silos, d'un chapitre relatif à la problématique ATEX (ATmosphères Explosives), sur les risques et sur la sécurité. Il rappelle et invite ECOFROST dans ce cadre à relire attentivement les normes Ineris (pour plus d'informations voir aussi avec cellule RAM).

Il conviendra aussi en relation avec les quantités d'ammoniac qui se retrouveront sur le site de vérifier la situation en regard des seuils Seveso.

Monsieur MAES confirme à Monsieur PRIMOSIG qu'ils ne font que renforcer la catégorie IPPC.

Madame DEPLUS signale que les doléances principales de la population concernent les odeurs,

le charroi et le bruit.

Les Riverains s'inquiètent aussi de l'augmentation potentielle du bruit liée à l'installation de nouveaux compresseurs dans le cadre du projet d'extension.

Aux questions de Monsieur VANDER STRICHT, Messieurs HOFACK et MAES expliquent que les agriculteurs approvisionnant ECOFROST sont localisés dans un rayon d'environ 85 km de l'entreprise et sont essentiellement situés en Wallonie.

Cependant en première partie de saison (juillet-août), les pommes de terre proviennent essentiellement de Flandre, pour ensuite à partir de septembre provenir la région et des producteurs locaux. La volonté de la société est de limiter au maximum le coût du transport en achetant la matière première à proximité.

Au niveau du stockage des pommes de terre, il correspond à l'équivalent de 24 heures de production soit environ 700 tonnes.

En ce qui concerne la mobilité, le parking envisagé dans le nouveau projet (31 camions, 98 voitures), va améliorer encore la situation. A noter que des mesures avaient déjà été prises (modification de la circulation en interne, bascule,...) pour optimiser le flux sur le site ECOFROST.

Concernant les contrôles des rejets d'eau dans le canal, Monsieur PRIMOSIG, explique qu'il y a de l'autocontrôle (mesures en continu des paramètres et contrôle mensuel par un organisme externe). A cela s'ajoute des contrôles sporadiques effectués par le DPC (Département de la Police et des Contrôles).

Les rejets atmosphériques sont contrôlés par un organisme externe agréé conformément au permis (processus complexe – « panel de nez calibré »).

Enfin Monsieur VANDER STRICHT s'inquiète de la réverbération ou de la possible réflexion du bruit sur la surface du bâtiment de stockage à construire. Il serait intéressant d'être attentif à la nature des matériaux utilisés et d'envisager dans l'étude l'aspect acoustique.

#### **Quatrième point:**

#### **Fonctionnement, calendrier des réunions**

La prochaine réunion, prévue habituellement en janvier, aura lieu **le jeudi 7 décembre 2017 à 17 h 30** dans les locaux de l'entreprise, rue de l'Europe, 34 à 7600 Peruwelz.

Le calendrier des prochaines réunions du comité d'accompagnement est le suivant :

- **Jeudi 19 avril à 17h30** dans les locaux d'Ecofrost.
- **Jeudi 21 juin à 17h30** dans les locaux d'Ecofrost.
- **Jeudi 22 novembre à 17h30** dans les locaux d'Ecofrost.

En ce qui concerne le fonctionnement général, il est proposé et validé de fonctionner par courriel.

La base de données "adresses des membres" du comité est en cours d'actualisation. Merci de signaler les éventuelles personnes qui ne seraient plus membres de ce comité et qui apparaissent encore dans la liste de distribution.

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour si ce n'est l'évolution du travail.

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

**Cinquième point:**

**Divers**

Madame DEPLUS mentionne que deux plaintes relatives aux odeurs et aux bruits sont parvenues à l'administration les 12/07/2017 et 08/08/2017.

Dès réception de ces informations par ECOFROST, des contrôles et des vérifications ont été effectuées sur l'ensemble des installations.

Il est rappelé à tous qu'il est important de signaler immédiatement ce type de problème afin que l'Administration communale, les représentants des riverains du comité d'accompagnement puissent relayer immédiatement l'information auprès de l'entreprise. A cette fin, divers moyens de communication sont à la disposition de tous, notamment sur le site internet communal.

Madame DEPLUS signale aussi qu'il est difficile d'avoir des riverains au sein du comité d'accompagnement et ce malgré l'appel lancé. Il serait peut-être intéressant de profiter de la réunion d'information pour renouveler cet appel.

Le président remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.

-----